

Prison centrale de Libreville Dispositif sécuritaire ultra-renforcé !



Le ministre de la Justice, Anicet Mboumbou Miyakou, attentif aux explications du DG SOGAD BTP, maître d'œuvre de la clôture.



Le nouveau système de télésurveillance permettant de balayer l'ensemble des angles de la prison centrale de Libreville.

Y.F.I
Libreville/Gabon

La sécurité de la prison centrale de la capitale a été notoirement renforcée. L'établissement dispose désormais d'un système de télésurveillance et la clôture qui s'est écroulée a été refaite. Un constat effectué, hier, par le ministre d'État, ministre de l'Intérieur, de la Justice, garde des Sceaux, Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.

VERS la fin de la présence des substances prohibées à la prison centrale de Libreville? Le pénitencier a été en tout cas équipé d'un système de télésurveillance balayant l'enceinte

et ses environs. Pour ceux qui ne le savent pas, l'utilisation de téléphones portables et autres produits prohibés, ainsi que la consommation de drogue étaient légion jusque dans un passé récent dans ce milieu carcéral. Un phénomène que ce nouveau dispositif sécuritaire moderne mis en place pourrait reléguer aux oubliettes. Les détenus sont désormais surveillés 24/24, 16 caméras à infrarouge permettant de balayer les coins et recoins de la prison. Une dynamique qu'entend poursuivre le ministre de la Justice. "Nous sommes dans un programme pour sécuriser davantage les lieux de détention. Il fut un moment



Une barrière haute de 12 m et épaisse de 40 cm pour renforcer la sécurité du pénitencier.

comme vous le savez, nous avons fait une opération de fouille, aussi bien la presse nationale qu'internationale ont été témoins de ce spectacle. Nous avons

découvert qu'au sein de la prison, il y avait énormément de téléphones, de produits prohibés. Aujourd'hui, nous pensons qu'avec ce système de surveillance, ces problèmes peuvent être

résolus", a déclaré Edgard Anicet Mboumbou Miyakou.

Outre la télésurveillance, la partie arrière de la clôture qui s'était écroulée, (du fait de sa vétusté), a également été refaite. Avec 675 m de linéaire et une épaisseur de 40 cm, sa hauteur culmine à 12 m. De quoi empêcher toute évasion. Les travaux ont été réalisés en 18 mois par une PME gabonaise, SOGAD BTP. Dans la même foulée, ladite PME a installé un groupe électrogène de 550 KVA qui permet d'alimenter l'enceinte pénitentiaire et le Commandement en chef de la Sécurité pénitentiaire.

Domaine portuaire

Fin de contrat entre l'Oprag et l'agence immobilière NGP



Une vue des opérateurs économiques venus prendre part à la rencontre d'information, hier au Radison Blu de Libreville.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

LES avocats de l'Office des ports et rades du Gabon (Oprag), Mes Olivier Cren et Gisèle Eyue Bekale, ont annoncé, hier, à Libreville, aux amodiataires au cours d'une rencontre d'explication que la société Nouvelle Gestion Privée (NGP) "n'assurera plus la gestion du domaine de l'Office des

ports et rades (Oprag). Le contrat ayant pris fin Le 29 mai dernier." Me Olivier Cren, explique que la rencontre de ce jour à l'hôtel Radison, était une réconciliation entre l'Oprag et ses amodiataires, après la longue gestion de la NGP, qui s'est occupé de la gestion de son domaine pendant 10 ans. " Il était questions d'informer les amodiataires de la reprise de l'Oprag de la gestion de

son domaine portuaire, dans un cadre apaisé consensuel avec des rencontres prévues pour que chacun des amodiataires puisse faire part à la fois de ses doléances, des situations juridiques, de façon à ce qu'on reparte dans un objectif qui est un objectif de modernisation de tous les ports du Gabon, voulu par le directeur général, Régis Lacruche Lelabou " explique-t-il. Pour l'avocat, il ne s'agit

pas de rupture de contrat, comme veut le faire croire l'agence immobilière. " Il s'agit de la fin d'un contrat passé avec la NGP qui était là pour une durée de 10 ans et qui se terminait à la demande de l'une ou l'autre des parties, moyennant un préavis de six mois, qui régulièrement a été dénoncé en juillet 2018, donc le contrat se terminant normalement sans possibilité de renouvellement puisque l'Oprag

a souhaité reprendre sa gestion. D'ailleurs nous sommes au tribunal actuellement, pour moi cette polémique est totalement abusive. Nous avons demandé des dommages et intérêts d'ailleurs, puisque ça sème le trouble parmi les amodiataires, l'Oprag ne se laissera pas faire. Nous avons décidé que l'Oprag reprenne son domaine et rien ne l'arrêtera ", a conclu l'avocat.



L'échange entre les avocats et les opérateurs économiques installés sur le site de l'Oprag.

Ici et ailleurs

•Entrepreneuriat féminin en Afrique
Un prix pour la valorisation de la journaliste engagée



Les femmes journalistes africaines qui soutiennent l'entrepreneuriat féminin en Afrique vont être honorées les 29 et 30 octobre prochains, en Afrique du Sud, lors de la 5e édition de l'Africa Women Innovation and Entrepreneurship Forum (AWIEF). Cela à travers le prix APO Group qui octroie à la lauréate la somme de 1.452.300 F.CFA en espèces, un voyage tous frais payés à un prestigieux Forum international des Femmes et des cours en ligne d'une prestigieuse université internationale. Pour prendre part à la sélection, les candidates doivent soumettre leur travail en ligne via le formulaire de participation disponible sur le lien : <http://bit.ly/APOawardfr> avant le 15 septembre 2019.

•Mariage précoce "Ne m'appelez pas madame"

Une campagne contre le mariage précoce des jeunes filles a été lancée, le 5 juillet dernier, à Léo dans le centre-ouest du Burkina Faso, où une fille sur deux est mariée avant l'âge de 18 ans. Intitulée "Ne m'appelez pas madame", cette campagne représente "un grand événement pour nous parce que c'est un combat que nous menons tous les jours contre le mariage des jeunes filles", a déclaré Léo Piô, chef traditionnel de Léo chef-lieu de la province de la Sissili, frontalière du Ghana, où a démarré l'opération. "En 2018, nos services ont enregistré des plaintes concernant 26 cas de mariages de mineurs contre 21 en 2017", a indiqué le directeur provincial en charge de la femme et de la famille, Eric Somda.

•Piratage informatique mondial
45 milliards de dollars en 2018

Entre logiciels malveillants et documents contenant un virus, les pirates informatiques ont mené environ deux millions d'attaques en 2018 ayant coûté mondialement plus de 45 milliards de dollars, d'après une étude américaine dévoilée hier. Selon l'Alliance pour la confiance en ligne de la Société Internet, qui a compilé des données provenant du monde entier, les rançongiciels auraient coûté 8 milliards de dollars.

Rassemblés par R.H.A

Photo : MNN/ L'Union

Photo : F. M. MOMBO

Photo : F. M. MOMBO

Photo : F. M. MOMBO

Photo : Abel Eyeghe

Photo : Abel Eyeghe